

Impôt sur le bénéfice 2023 des entreprises

Le résultat fiscal des 7 millions d'entreprises déclaré en 2024 au titre des exercices clos en 2023 s'élève à 265 Md€, montant en hausse de 5,5 % par rapport à 2022. Cette augmentation reflète le rebond d'activité des entreprises sujettes à l'impôt sur les sociétés (IS), notamment dans l'industrie, tandis que le résultat des petites entreprises sous le régime de l'impôt sur le revenu (IR) se contracte.

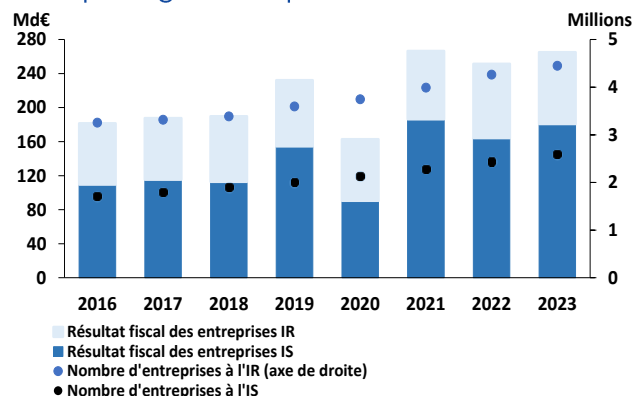
- Pour les entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés (IS), le résultat fiscal augmente de 10,2 %, s'établissant à 181 Md€, après la chute de 12 % en 2022. La hausse du résultat tient davantage à une baisse des déficits (-10,2 %) qu'à une augmentation des bénéfiques (+1,8 %). Ces bénéfiques ont cependant été taxés à un taux moyen plus faible que ceux de 2022, de sorte que les recettes d'IS brut sont restées quasiment stables (+ 0,4 %), atteignant 69 Md€.
- Pour les entreprises imposées à l'impôt sur le revenu (IR), le résultat fiscal diminue de 3,3 %, pour s'établir à 84 Md€, contre 87 Md€ en 2022. Les recettes d'IR afférentes à ces revenus professionnels (avant réductions et crédits d'impôt) sont estimées à 11 Md€.

Ainsi, l'impôt brut prélevé sur le bénéfice de l'ensemble des entreprises atteint 80 Md€ en 2023 (+ 1,2 %). En parallèle, les réductions et crédits d'impôt octroyés se sont réduits à 14 Md€ (- 23 %).

Le montant du résultat fiscal des entreprises augmente de 5,5 % entre 2022 et 2023¹

En 2023, 7 millions d'entreprises ont dégagé un résultat fiscal de 265 Md€ [graphique 1]. Ce montant correspond à la différence entre les bénéfiques et les déficits de l'ensemble des entreprises—à l'exception de celles au régime « micro », où il correspond au chiffre d'affaires diminué d'un abattement forfaitaire. Il couvre à la fois les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS) et celles déclarant à l'impôt sur le revenu (IR) [encadré 1].

Graphique 1: Nombre d'entreprises et résultat fiscal par régime d'imposition



Sources : DGFIP

Le résultat des entreprises a augmenté de 5,5 % entre 2022 et 2023 et a quasiment retrouvé son niveau de 2021 (266 Md€). Cette hausse résulte de deux évolutions opposées. D'une part, le résultat des entreprises bénéficiaires a légèrement augmenté (+1,1 %) pour atteindre 376 Md€. D'autre part, le déficit global de celles générant des pertes, a diminué nettement (-7,5 %), et s'établit à 111 Md€, malgré une augmentation du nombre d'entreprises déficitaires (+ 6 %).

Le nombre total d'entreprises déclarantes au titre de l'exercice 2023 a continué de croître, avec 338 000 entreprises (+ 4,9 %) de plus qu'en 2022, dont 149 000 à l'IS (+ 6,1 %) et 186 000 à l'IR (+ 4,2 %)².

En 2023, les entreprises imposées à l'IS dégagent un résultat fiscal en hausse

En 2023, 2,6 millions d'entreprises déclarant à IS ont dégagé un résultat fiscal de 181 Md€, en hausse de 10,2 % par rapport à 2022 (164 Md€). Ce montant résulte de la différence de 283 Md€ de bénéfiques et de 102 Md€ de déficits [graphique 2].

Les entreprises à l'IS bénéficiaires sont au nombre de 1,7 million en 2023 (+ 7,1 % par rapport à 2022). Le montant total de leurs bénéfiques est passé de 277 à 283 Md€ (+ 1,8 %).

Le nombre d'entreprises à l'IS déficitaires a, lui, augmenté de 4,3 % en 2023 pour atteindre 912 000 entreprises mais le

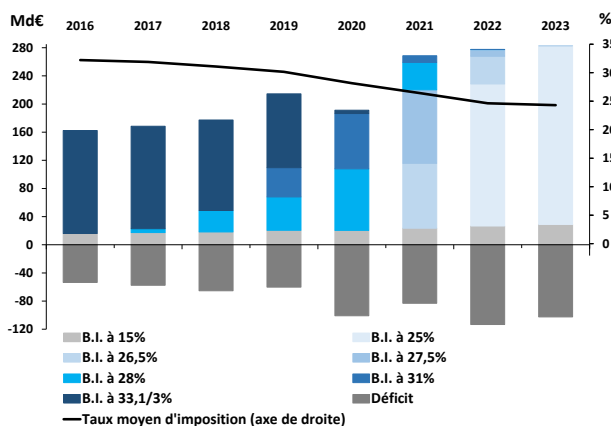
¹ Les données déclaratives sur lesquelles s'appuie cette publication diffèrent des données comptables de paiement et ne comprennent ni les montants recouverts suite à un contrôle fiscal ni les dégrèvements réduisant les montants à payer.

² Parmi celles à l'IS, 119 000 étaient au régime « micro ».

montant de leurs déficits a baissé de 10,2% passant de 113 Md€ en 2022 à 102 Md€ en 2023.

Les entreprises à l'IS peuvent reporter et imputer leurs déficits passés sur les bénéfices des exercices suivants. En 2023, 539 000 entreprises ont ainsi imputé 38 Md€ de déficits. Avant ces imputations, le bénéfice dégagé en 2023 était donc de 321 Md€, contre 310 Md€ en 2022 (où 33 Md€ de déficits avaient été imputés).

Graphique 2 : Décomposition du bénéfice imposable (BI) par taux d'imposition



Note : Le taux moyen d'imposition est défini comme le rapport entre l'IS brut et le montant des bénéfices.

Sources : DGFIP

Malgré la légère hausse des bénéfices IS (+1,8%), le montant de l'IS brut est resté quasiment stable à 69 Md€ (+0,4%). Cela s'explique, d'une part, par le seuil de bénéfices imposés au taux réduit de 15% pour les PME qui a été porté de 38 120 € à 42 500 € à compter du 1^{er} janvier 2023 [encadré 1]. D'autre part, la quasi-totalité des bénéfices en 2023 (hors taux réduit) est imposée au taux normal de 25%, alors qu'en 2022, près de 50 Md€ de bénéfices étaient encore imposés aux taux de 26,5%, 27,5% ou 28%, les entreprises ayant ouvert leurs exercices avant le 1^{er} janvier 2022 n'étaient alors pas encore imposées au taux unique de 25%.

De ce montant d'IS brut peuvent être déduits, entre autres, des réductions et crédits d'impôt. Après ces déductions, l'IS net à payer s'est élevé à 62 Md€ au total en 2023, en très légère hausse de 0,1% par rapport à 2022.

La contribution de l'industrie à l'IS est en hausse, celles des banques baisse

Le résultat fiscal agrégé des entreprises à l'IS a progressé de 10% entre 2022 et 2023 mais les évolutions sont hétérogènes entre les secteurs [tableau 1].

Dans l'industrie, le résultat a fortement rebondi (+574%) après la baisse de 81% en 2022. Le secteur énergétique, qui avait été particulièrement touché par la baisse de production d'électricité, notamment nucléaire, revient à la normale en 2023. Par rapport à 2021, le résultat de ce secteur a augmenté de 25%, soutenu par les prix élevés de l'énergie. Sur le secteur manufacturier, représentant plus des trois quarts du résultat de l'industrie, le résultat fiscal a progressé de 6%.

Le résultat fiscal du secteur bancaire et assurantiel a été divisé par deux entre 2022 et 2023, conjonction d'une hausse de 11 Md€ des déficits et d'une baisse de 6 Md€ des bénéfices.³ La hausse rapide des taux, couplée à une structure des bilans des banques marquée par la rémunération réglementée des dépôts, a contribué à un resserrement du produit net bancaire [ACPR 2024].

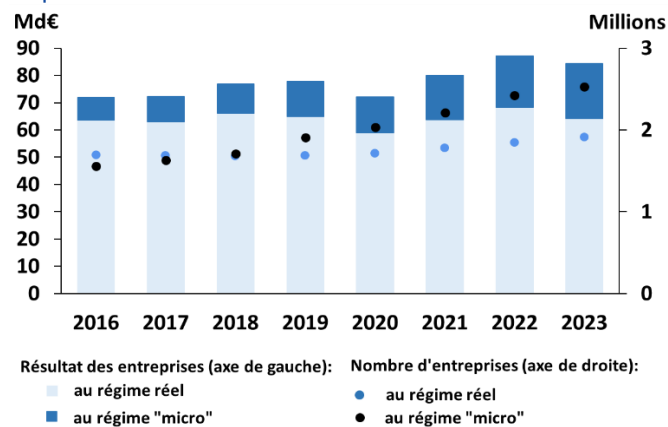
Le résultat du commerce, des transports, d'hébergement et restauration a baissé (-4%) après deux années de forte hausse (+209% et +36%). Le résultat du secteur agricole a augmenté de 25% après une hausse de 52% en 2022. Celui du secteur de l'administration publique, enseignement et santé a crû de 31%; cette hausse est néanmoins à relativiser, le secteur ayant connu une baisse de 49% en 2022. Enfin, le résultat du secteur de la construction connaît une troisième année de hausse (+5%).

Le résultat fiscal a également évolué différemment selon la taille des entreprises [tableau 2]. Pour les grandes entreprises, il a progressé de 55%, après une hausse de 47% en 2022. A l'inverse, les résultats fiscaux des entreprises de taille intermédiaire et des petites et moyennes entreprises ont diminué respectivement de 6,6% et de 0,4%. Le résultat des très petites entreprises progresse modestement de 0,3% entre 2022 et 2023.

La baisse de l'IR des professionnels est surtout le fait des BIC

Les entreprises sujettes à l'IR ont dégagé un résultat fiscal de 84 Md€, en baisse de 3,3% par rapport à 2022. Les bénéfices déclarés ont légèrement diminué (-1,1%) et les déficits ont progressé de 24,6%. Ce sont surtout les résultats des entreprises au régime réel d'imposition qui diminuent (-6,2%), particulièrement ceux imposés au régime des bénéfices industriels et commerciaux (-20%); la baisse des résultats agricoles et non commerciaux étant plus modérée (-0,4% et -1,3% respectivement). À l'inverse, le chiffre d'affaires déclaré par les micro-entreprises a progressé de 7,1% sur la même période [graphique 3].

Graphique 3 : Résultat déclaré par les entreprises imposées à l'IR



Sources : DGFIP

Le montant de l'IR brut afférent aux revenus professionnels est estimé à 11 Md€ en 2023 et représente près de 12% de l'impôt sur le revenu brut

³ Pourtant, 20 000 entreprises supplémentaires ont déclaré un bénéfice au titre de 2023.

global. Sur ces 11 Md€, les entreprises au régime réel contribuent à hauteur de 10 Md€, soit 92 % de l'ensemble des professionnels à l'IR.

Parmi les entreprises imposées à l'IR, le régime « micro » confirme son attractivité

En 2023, 4,4 millions d'entreprises ont déclaré à l'IR. Parmi elles, 1,9 million sont au régime réel d'imposition (elles déposent une déclaration de résultat spécifique), en augmentation de près de 3,6 % depuis 2022. Mais la majorité de ces entreprises relèvent du régime « micro » (elles ne déclarent que leur chiffre d'affaires dans la déclaration d'IR), avec plus de 2,5 millions d'entreprises. Il s'agit d'une croissance de 4,9 % par rapport au 2,4 millions déclarées en 2022 et de 7,2 % en moyenne annuelle depuis 2016. Le régime « micro » est ainsi majoritaire depuis 2018.

Cette popularité croissante du régime de la micro-entreprise s'explique par les avantages qu'il offre. La création d'une micro-entreprise est relativement facile, par simple demande d'immatriculation sur le portail en ligne du « guichet des formalités des entreprises » depuis le 1^{er} janvier 2023. Les autres obligations déclaratives et de gestion sont également allégées, la tenue d'une comptabilité n'est pas obligatoire, seul un livre des recettes doit être tenu. Les charges sont évaluées par un abattement forfaitaire (71 %, 50 % ou 34 % selon l'activité) du chiffre d'affaires. L'entrepreneur peut démarrer son activité en engageant relativement peu de dépenses pour exercer son activité.

Les entreprises ont bénéficié de 14 Md€ de réductions et de crédits d'impôt en 2023

Les entreprises bénéficient d'une quarantaine de dispositifs de réduction et/ou de crédit d'impôt, pour un coût global de près de 14 Md€ en 2023 [tableau 3]. Ce montant est en baisse de 23 % par rapport à 2022, ce qui représente 4 Md€ de crédits et réductions en moins. Cette forte baisse est due à la suppression du CICE en 2019 (sauf à Mayotte), les dernières créances de CICE des entreprises ayant été remboursées en 2023.

S'agissant de l'acquisition de nouveaux droits au titre des différents réductions ou crédits d'impôt, la répartition par dispositif est stable depuis 2019.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) représente 59 % des montants acquis en 2023. Parmi les autres principaux dispositifs, la réduction d'impôt pour le mécénat représente 1,5 Md€, deuxième dispositif avec le plus d'entreprises bénéficiaires, après celui pour frais d'adhésion à un centre de gestion agréé (144 000 contre 274 000 entreprises respectivement) mais ce dernier ne représente, lui, que 142 M€. Le prêt à taux zéro (PTZ ou PTZ+), un prêt immobilier sans frais de dossier dont les intérêts sont pris en charge de l'État sous forme de

crédit d'impôt aux établissements de crédit conventionnés, concerne moins de 1 000 entreprises mais représente 0,7 Md€ de créances acquises. Enfin, les crédits impôts outre-mer⁴ représentent environ 500 M€.

Encadré 1 : Régimes d'imposition⁵

Il existe deux types d'imposition des bénéfices pour les entreprises selon leur statut juridique: l'impôt sur les sociétés (IS) pour les personnes morales ou les sociétés de capitaux, et l'impôt sur le revenu (IR) pour les personnes physiques ou les sociétés de personnes. Certaines situations permettent à une entreprise relevant *a priori* d'une imposition de choisir une imposition alternative.

Pour les entreprises à l'IS, depuis 2022, un taux unique de 25 % s'applique sur les bénéfices (éventuellement diminués de déficits antérieurs). Les entreprises à l'IS dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 M€ et dont le capital est détenu à au moins 75 % par des personnes physiques bénéficient d'un taux réduit de 15 % jusqu'au seuil de 42 500 € de bénéfice à compter du 1^{er} janvier 2023, et au taux normal au-delà.

D'autres taux réduits d'imposition existent. Ils s'appliquent, sous certaines conditions, aux plus-values réalisées au taux de 19 %, 15 % ou 0 % et aux revenus tirés de la concession de brevets (10 %).

De plus, certaines entreprises peuvent être soumises, sous certaines conditions de chiffre d'affaires et de capital social, à la contribution sociale sur l'IS, égale à 3,3 % de l'IS brut après application d'un abattement de 763 000 € et/ou à la contribution sociale de solidarité des sociétés égale à 0,16 % du chiffre d'affaires. Ces deux contributions ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Pour les entreprises à l'IR, le bénéfice s'ajoute aux autres sources de revenu, le total étant imposé selon le barème de l'IR. Sous certains seuils de chiffre d'affaires, les entreprises peuvent bénéficier du régime de la « microentreprise », qui leur permet de déclarer directement leur chiffre d'affaires sans déposer de déclaration de résultat. Dans ce cas, le résultat fiscal est calculé en retranchant du chiffre d'affaires un abattement forfaitaire dépendant du secteur d'activité. Les autres entreprises à l'IR sont au régime dit « réel » (normal ou simplifié).

Nombre d'entreprises en 2023 par régime d'imposition (en millions)	
Entreprises imposées à l'IS	2,6
Entreprises imposées à l'IR au régime réel normal	0,8
Entreprises imposées à l'IR au régime réel simplifié	1,1
Entreprises imposées à l'IR au régime "micro"	2,5

⁴ Ils comprennent le CI outre-mer productif, le CI outre-mer logement et le CI collectivités outre-mer et Nouvelle-Calédonie.

⁵ Voir également les liens de la rubrique « Pour en savoir plus », en dernière page.

Tableau 1. Répartition du nombre, du résultat fiscal et de l'IS brut des entreprises imposées à l'IS par secteurs d'activités en 2023 et variation du résultat fiscal entre 2022 et 2023

SECTEURS D'ACTIVITÉS	Résultat fiscal (en Md€)	Variation 2022/2023 (en %)	Résultat moyen par entreprise (en k€)	IS brut (en Md€)	Nombre d'entreprises (en milliers)
Tous secteurs	180,9	10,2	69,9	68,6	2 588
Commerce, transports, hébergement et restauration	60,6	-3,5	95,4	19,4	636
Industrie	44,7	574,2	307,1	15,3	145
<i>dont industrie manufacturière</i>	34,0	5,9	291,7	12,0	117
Activités financières et d'assurance	15,8	-51,3	74,2	9,6	213
Activités spécialisées, scientifiques et de soutien	21,8	-2,6	49,3	8,8	443
Construction	17,3	4,9	64,0	4,9	271
Activités immobilières	8,2	-33,8	15,0	3,8	544
Information et communication	4,8	-6,0	46,3	3,5	104
Administration, enseignement, santé	4,5	31,2	53,6	1,7	84
Agriculture, sylviculture et pêche	2,6	24,7	81,7	0,8	31
Autres activités	0,7	63,6	5,5	0,8	118

Sources : DGFIP

Tableau 2. Répartition des montants déclarés à l'IS et leur évolution par catégorie d'entreprises en 2023

Taille de l'entreprise	Très petites entreprises	Petites et moyennes entreprises	Entreprises de taille intermédiaire	Grandes Entreprises	Ensemble
Nombre d'entreprises (en milliers)	2 360,1	219,4	8,4	0,4	2 588,2
Variation du nombre d'entreprises (%)	6,6	0,9	3,7	0,0	6,1
Résultat fiscal (en Md€)	33,6	50,9	40,7	55,7	180,9
Variation du résultat fiscal (%)	0,3	-0,4	-6,6	55,0	10,2
Bénéfices (en Md€)	62,6	77,8	62,3	79,9	282,6
Variation des bénéfices (%)	3,9	2,5	0,2	0,4	1,7
IS brut (en Md€)	13,3	19,1	15,6	20,7	68,6
Variation IS brut (%)	1,2	0,7	-0,9	0,5	0,4

Sources : DGFIP

Tableau 3. Principaux crédits et réductions d'impôt des entreprises en 2023

Réductions et crédits d'impôt	Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une créance (en milliers)	Crédits utilisés en 2023 (Md€)	Variation des crédits utilisés entre 2022 et 2023 (Md€)	Crédits acquis au titre de 2023 (Md€)
TOTAL	838	13,7	-3,7	11,8
Crédit impôt recherche (*)	23	8,0	0,4	7,6
Réduction d'impôt mécénat d'entreprise	144	1,5	0,1	1,7
Crédit d'impôt compétitivité et emploi	5	1,1	-4,8	0,0
Prêt à taux zéro renforcé	1	0,7	-0,2	0,7
Crédits d'impôt outre-mer	2	0,5	0,0	0,5
Autres réductions et crédits d'impôt	663	1,9	0,8	1,2

(*) Le crédit impôt recherche comprend aussi les crédits d'impôt en faveur de l'innovation et de la recherche collaborative.

Note : La législation ne permet pas toujours de se faire rembourser immédiatement certains crédits d'impôt; le montant du remboursement accordé en 2023 correspond donc à des crédits d'impôt générés au titre de plusieurs années. Les bénéficiaires sont les entreprises ayant bénéficié d'un versement ou d'une imputation au titre du crédit d'impôt au cours de l'année 2023.

Sources : DGFIP

Rédacteur : Olivier Arnal

Pour en savoir plus

- Les [données et graphiques](#) sous-jacentes à cette publication
- [Le régime fiscal de la micro-entreprise](#)
- [Comment créer une micro-entreprise](#)
- Les [différents régimes d'imposition](#)
- ACPR (2024) « La situation des grands groupes bancaires français à fin 2023 » [Analyses et synthèses n°161](#)